

Site protégé de la Moutière, à Saint-Etienne-lès-Remiremont (88)

Notice simplifiée de gestion 2008/2014

4. Plan de travail hors opérations de terrain

4.1. Accueil du public FA

Sensibilité du site. Petite surface donc fragilité accrue ; sensibilité légère de la végétation au piétinement ; période de tranquillité pour l'avifaune nicheuse d'avril à juin.

Accessibilité. Contexte urbain très favorable (desserte, parking). La praticabilité du site est cependant très limitée : espace agricole, végétation dense formant des buttes (touradons), sols régulièrement inondés et présence de trous d'eau.

Equipement en place. Un sentier aménagé par la commune longe le site, balisage par le Club Vosgien.

Le contexte est donc très porteur mais le site peu accessible : potentiel à développer localement (panneaux pédagogiques) et à l'échelle du réseau de sites local.

Thématique à développer : les zones humides, leurs intérêts écologiques et socio-économiques (épuration...).

FA1 – priorité 1 – Animations pédagogiques

Réalisation : CSL + conservateur ou association locale formée par CSL Programmation : 2010, 2012, 2014

FA2 – priorité 2 – Conception et pose d'un panneau pédagogique

Thèmes envisagés : l'Azuré des paluds ; la zone humide. Extension possible sur le sentier sportif au nord-est.

Réalisation : CSL Programmation : 2010

FA3 – priorité 1 – Pose d'une barrière bois pour les piétons

En lien avec GH5, afin de sécuriser l'accès à la mare ; esthétique à soigner. Longueur : 50m.

Réalisation : CSL Programmation : 2010

FA4 – priorité 2 – Information dans le bulletin municipal

Articles présentant le site et les actions menées.

Réalisation : CSL+ mairie Programmation : 2009, 2011

4.2. Suivi administratif et partenarial AD

AD1 – priorité 1 – Présentation de la notice de gestion au conseil municipal (2009)

AD2 – priorité 1 – Diffusion de la notice de gestion aux partenaires techniques et financiers

AD3 – priorité 1 – Négocier l'exploitation extensive de la prairie de fauche

AD4 – priorité 2 – Négocier l'extension de la convention de protection aux prairies des parcelles communales n°298 et 296pp, à défaut négocier leur entretien suivant cahier des charges du GH2

Ces parcelles abritent l'Azuré des paluds mais aussi d'intéressants habitats prairiaux et aquatiques.

AD5 – priorité 2 – Maintenir le contact avec le propriétaire de la parcelle 123 afin de contenir la colonisation arbustive, à terme renégocier la maîtrise d'usage sur la partie en marais (qui représente le tiers du marais total)

AD6 – priorité 2 – Sensibiliser à la mise en œuvre de pratiques douces de gestion des espaces verts (limitation des pesticides et engrais, qui se retrouvent drainés vers le marais) et du salage des voiries (déséquilibre physico-chimique des hydrosystèmes)

AD7 – priorité 2 – Montage technique et administratif du projet de bassin de décantation

4.3. Suivi écologique SE

SE1 – priorité 1 – Suivi biennal de la population d'Azuré des paluds

Réalisation : CSL

Programmation : 2011 / 2013, 2 passages juillet/août + disponibilité Sanguisorbe au 10 septembre

SE2 – priorité 1 – Suivi de l'état de conservation des habitats et de la flore

Evaluation de la dynamique de colonisation arbustive et d'eutrophisation du marais par cartographie, densité de Linaigrette.

Réalisation : CSL Programmation : 2011, 2014

SE3 – priorité 2 – Affiner les connaissances sur le Sympétrum du piémont

Il s'agit de préciser les zones de développement de l'espèce et ses effectifs locaux

Réalisation : bénévoles locaux

SE4 – priorité 2 – Approfondissement des inventaires

Selon opportunité, compléter les connaissances sur les mousses, la flore, les oiseaux et autres invertébrés.

Réalisation : conservateur, spécialistes...

SE5 – priorité 3 – Etude et suivi du fonctionnement hydro-pédologique du site

Affiner la relation entre les niveaux d'eau dans les écoulements et le marais, impact sur l'Azuré (fourmilières) et Roseau.

Réalisation : installation de piézomètres (CSL) puis relevé hebdomadaire (conservateur) Programmation : 2010, 2011

Pour aller plus loin...trames verte et bleu

Le site est relativement déconnecté des autres espaces naturels alluviaux locaux. Il conviendrait donc de maintenir, voire renforcer le corridor naturel existant partiellement le long du ruisseau de Seux : pas d'obstacle au franchissement piscicole sur le ruisseau, maintien d'une ripisylve et d'une bande non urbanisée.

Pour en savoir plus...

- Collectif, 2007. - Guide de gestion. Tourbières & marais alcalins des vallées alluviales de France septentrionale. Pôle-relais tourbière, FCEN, 200 p.

Document réalisé avec le soutien du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

1. Informations administratives

Etat parcellaire et mode de protection conservatoire

Le site est protégé depuis le 23 janvier 2008 par une convention de conservation d'une durée de 15 ans, entre la commune, propriétaire des parcelles, et le Conservatoire des Sites Lorrains.

Commune	Section	Parcelle	Superficie	Propriétaire
St-Etienne-lès-Remiremont	AE	217	3ha 20a 82ca	Commune Place de l'Hôtel de Ville 88200 St-Etienne-lès-Remiremont tel : .03 29 26 18 00
	AE	219	0ha 78a 85ca	

Surface totale protégée : **3ha 99a 67ca**

Contexte

Le site est inscrit à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensible, n° 88*H23 «Prairies à Azuré des Paluds de la confluence Moselle-Moselotte » qui couvre plus de 340ha.

Il est situé à proximité immédiate du site Natura2000 «FR4100228 confluence Moselle-Moselotte » avec lequel il partage les enjeux écologiques dont l'Azuré des paluds.

Le site se définit comme **zone humide** selon l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Directive Cadre sur l'Eau, nouveau SDAGE : le ruisseau de Seux est considéré comme une masse d'eau indépendante et n'est pas en réservoir biologique ; objectif bon état écologique pour 2027.

Contacts

Responsable CSL : Manuel LEMBKE (chargé de mission) 58, boulevard de Granges, Kichompré
88400 GERARDMER tel/fax : 03.29.60.91.91/91.90 m.lembke@cren-lorraine.fr

Conservateur bénévole : à nommer

2. Environnement et patrimoine

Le site de la Moutière se situe à environ 385m d'altitude, au fond de la vallée de la Moselle, à la porte du massif vosgien. Le climat est de type **subatlantique** avec beaucoup de **précipitations** tout au long de l'année (1500mm). Situé dans une cuvette, le marais concentre les pluies provenant du massif du Fossard via le ruisseau de Seux (seul exutoire du site, se jetant dans le site remarquable des Mortes de Seux) et deux autres petits affluents canalisés provenant de la colline urbanisée au sud et à l'est.

C'est un héritage des dernières périodes glaciaires (-100 000 ans) : le substrat géologique est constitué de plusieurs mètres d'alluvions cristallines fluvio-lacustres déposées après le retrait des glaciers. Un sol plus ou moins hydromorphe, localement à tendance tourbeuse, recouvre aujourd'hui entièrement le site.

Le site est situé au cœur du village : terrains de sports, grands parkings et tissu urbain dense occupent les ¾ de la périphérie du site, d'où un enclavement prononcé par rapport aux espaces naturels alentours.



3.1. PATRIMOINE NATUREL

Evolution historique des milieux

Le secteur, très humide, a été fauché (à la main) jusque dans les années 1970, un réseau de raies de champs et de fossés permettant un drainage superficiel. L'abandon de ces pratiques a conduit au remblaiement et à l'urbanisation partielle du marais (le remblai au nord du site couvre plus de 400m² et s'est enfoncé dans le sol meuble). Le reste du marais n'a plus subi aucune gestion depuis cette époque, évoluant d'une prairie humide vers des mégaphorbiaies hautes avec colonisation par les ligneux (Saule, Tremble). Le développement récent du Roseau massette indique une hausse du niveau d'eau et un enrichissement trophique progressif spontané du milieu, laissant craindre une évolution vers un marais eutrophe banal.

Habitats (* = habitats d'intérêt européens, directive CE92/43 « Habitats-Faune-Flore »)

Formations végétales basses :

- ❖ prairies de fauche submontagnardes humides à très humides (1,5 ha)*;
- ❖ mégaphorbiaies à reine des prés et cariçaies hautes couvrent la majorité du marais (2 ha)*. Une fraction non négligeable (0,3 ha) est altérée par le Solidage du Canada (plante invasive) ;
- ❖ bas-marais à Linaigrette (0,1 ha)*.

Formations arborées :

- ❖ saulaie basse en progression spontanée, fragment de ripisylve en bordure du ruisseau de Seux et quelques arbres isolés (Aulnes, Trembles, Bouleaux) (0,1ha)
- ❖ boisement de recolonisation sur remblai.

Habitats aquatiques :

- ❖ fossés et reliques du système de raies de champs forment un réseau d'habitats aquatiques pérennes ou temporaires avec végétation spécialisée (Potamot...).

Tous ces habitats se retrouvent dans les parcelles avoisinantes (n°123,298) dans un état de conservation identique.

Faune (>30 espèces)

L'espèce prioritaire ayant justifié l'intervention est l'**Azuré des paluds** (*Maculinea nausithous*), papillon protégé, qui présente sur le marais une petite population (quelques individus) dont la viabilité n'est pérenne qu'avec la population située sur les prairies au nord-est. Ce papillon pond exclusivement dans la fleur de la Pimprenelle officinale (*Sanguisorba officinalis*) la chenille s'en nourrissant de juillet à début septembre avant se faire adopter dans une fourmière.

Cortège entomologique typique des marais avec plusieurs orthoptères remarquables (Criquet ensanglanté, Criquet palustre, Conocéphale des roseaux) ainsi que le Sympétrum du Piémont, libellule connue de 2 secteurs seulement en Lorraine. Cortège d'oiseaux reproducteurs paludicoles appauvri (paysage peu favorable). Présence de reptiles (Couleuvre à collier, Coronelle lisse) et amphibiens (Grenouille rousse) protégés au niveau national.

Flore (>25 espèces)

Le gradient hydrique permet une intéressante diversité de la flore. Les petits secteurs de bas-marais abritent une population dense de Linaigrette à feuilles étroites. Une autre espèce d'intérêt régional est la Pimprenelle officinale, largement dominée dans le marais où ne fleurissent qu'une dizaine de pieds. Autres espèces remarquables : Renouée bistorte, Scutellaire toque et Violette des marais. Inventaire à approfondir.

3.2. VALEURS ET ENJEUX DU SITE

L'enjeu transversal du site réside dans la conservation des fonctionnalités de la zone humide, des qualités hydrographiques nécessaires à la flore et la faune et des services rendus pour l'homme (épuration naturelle, rétention de crues...).

Sur les secteurs à Sanguisorbe, l'enjeu prioritaire de conservation est l'**Azuré des paluds**, qui nécessite une revitalisation sur la partie en marais (Sanguisorbe étouffée, inondation des fourmières consécutif au comblement progressif du fossé central) et le respect de certaines dates de fauches sur les espaces prairiaux.

Le **Sympétrum du Piémont** est un enjeu original des milieux aquatiques du site.

Originalité des habitats. Association prairiale limitée au piémont vosgien. Bas-marais d'intérêt local.

Etat de conservation. Satisfaisant pour les prairies, peu amendées. Le marais subit une colonisation ligneuse et une eutrophisation spontanées. Impact probable des effluents anthropiques (produits de salage, lessivats...) en marge des routes et en aval du collecteur d'eaux pluviales.

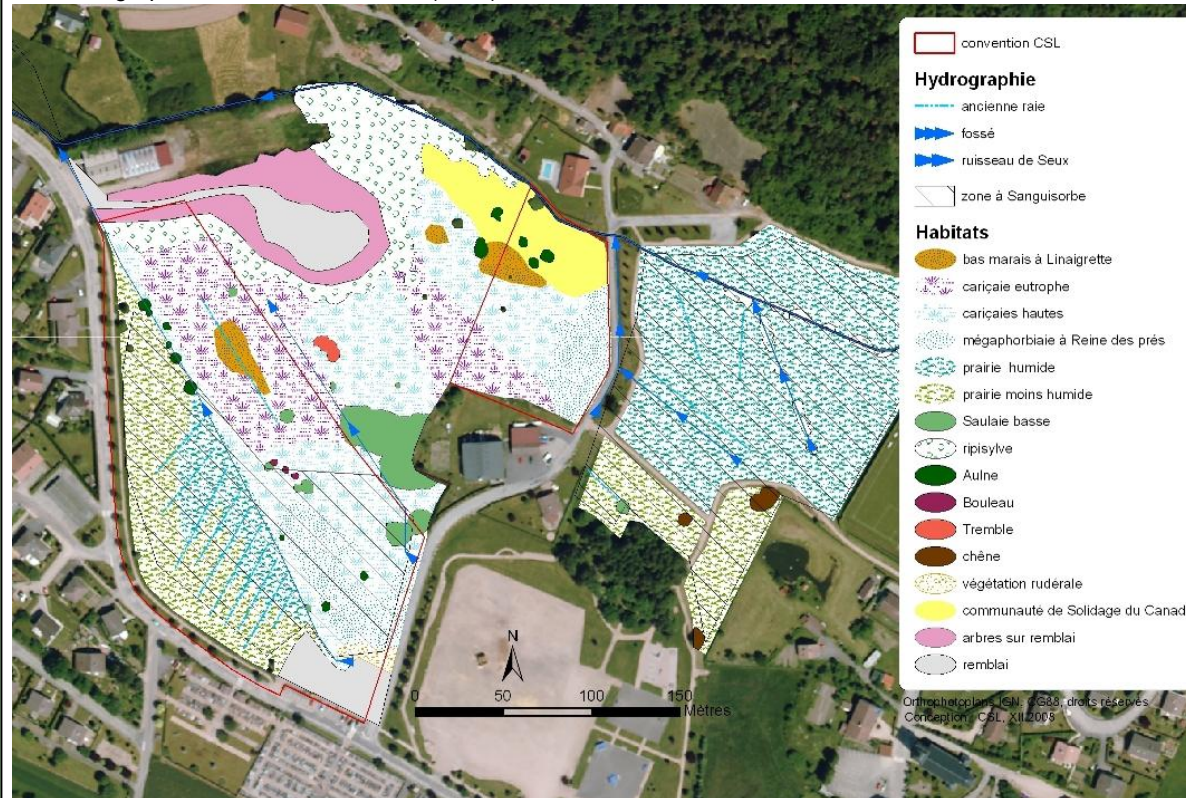
Superficie. La surface protégée est tout juste viable pour l'Azuré. L'intérêt biologique s'étend aux espaces naturels des parcelles 123 (privée), 298 et 296 (communales).

Le Conseil Scientifique du CSL a évalué le site d'intérêt Régional-, au sein de l'ENS évalué en intérêt National.

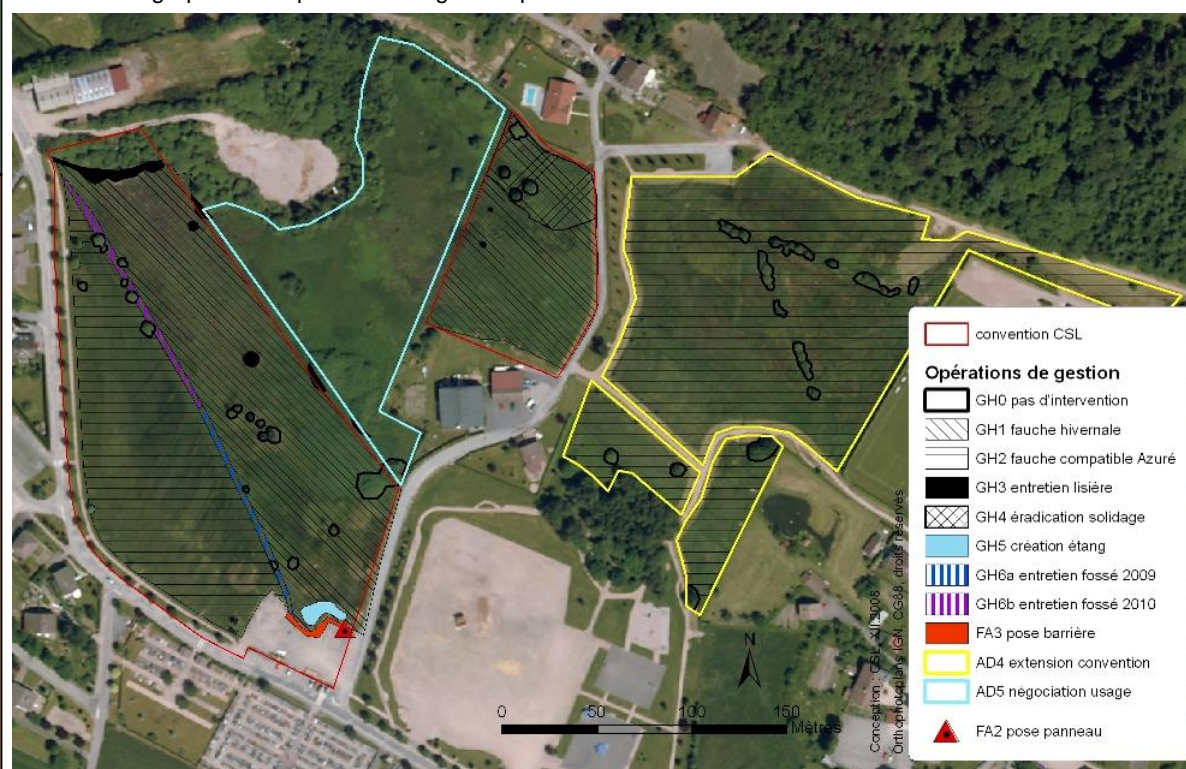
La Moutière, Saint-Étienne-Lès-Remiremont

3. Informations opérationnelles de terrain

Cartographie des habitats naturels (2008) :



Cartographie des opérations de gestion planifiées :



3.3. OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

Objectifs hiérarchisés de gestion (GH)

1. Conserver la fonctionnalité de la zone humide
> limiter les impacts anthropiques, aménager l'arrivée du collecteur, maintenir l'existant, évolution spontanée d'une partie du site.
2. Restaurer des conditions optimales pour l'Azuré des paluds
> agir sur la disponibilité de la Sanguisorbe et des fourmières (modalités de dates de fauches et entretien du marais).
3. Restaurer un stade de marais moins fermé
> contrôler la colonisation ligneuse et exporter la matière organique en impactant au minimum les espèces se reproduisant sur le site.

Objectifs de suivi écologique SE

- Les suivis permettent d'affiner les préconisations de gestion.
1. Suivi de l'entomofaune remarquable dont l'Azuré des paluds
 2. Suivi de l'évolution des habitats

Objectifs relatifs à l'accueil du public FA

1. Sensibilisation du public sur les zones humides, leurs intérêts et rôles pour la société

Objectifs du suivi partenarial AD

1. Appropriation des enjeux de conservation du site par les acteurs locaux (propriétaires et gestionnaires)
2. Extension des mesures de conservation à l'intégralité du site fonctionnel

3.4. PLAN DE TRAVAIL

Gestion des habitats et des espèces GH

GH0 – priorité 1 – Maintien d'éléments remarquables
Aucune intervention (coupe, brulis...) sur la durée d'application.

GH1- priorité 1 – Fauche du marais
Premier passage pour arracher les petits rejets arbustifs, puis fauche en plein de la végétation herbacée.
Opérateur : CSL (chantier insertion) Matériel : débroussailluse
Programmation : 15 septembre au 31 octobre 2009, 2010 et 2012
Contrainte : produits de la fauche exportés ou entassés sous les fourrés ; sur secteur à sanguisorbe du marais, ne pas détruire les touradons abritant les fourmières.

GH2 – priorité 1 – Fauche agricole sans intervention entre le 25 juin et le 10 septembre
Pas de fauche ou de pâturage entre ces deux dates. Lors de la 1^{ère} fauche, maintien d'une zone refuge non fauchée de quelques ares (peut tourner d'une année sur l'autre)
Réalisation : exploitant agricole sinon CSL (chantier insertion)

GH3 – priorité 1 - Entretien des lisières
Ainsi que coupe de quelques arbres.
Réalisation : CSL Programmation : 2009, 2012

GH4 – priorité 1 - Eradication du Solidage du Canada
Une fauche avant floraison en juin-juillet et une en septembre
Réalisation : CSL (conservateur)
Programmation : 2009 à 2011, reconduction si nécessaire

GH5 – priorité 2 - Création d'un ouvrage de décantation
Curage possible par moitié. Calibrage à monter en partenariat avec ONEMA et AERM (voir AD7).
Réalisation : CSL + commune, en 2010-2011

GH6 – priorité 1 - Entretien du fossé
Curage léger (20cm), par moitié pour permettre la survie et recolonisation des espèces aquatiques
Réalisation : commune ; GH6a en 2009, GH6b en 2010